



13 décembre 2012

Protocole 2013-2015

GT n° 19 Accompagnement du changement

Réunion n° 1/3 du 7 décembre 2012 à Farman :

Ce GT, présidé par Francis MASSE (Secrétaire Général de la DGAC) a pour vocation de traiter les mesures d'accompagnement au changement.

Que faut-il comprendre par accompagner le changement ?

La DGAC a évoqué, une fois de plus, la perspective de réduction de 100 ETP par an soit 300 ETP sur la période protocolaire 2013/2015. Pour l'administration le changement veut dire réduction du périmètre des missions des services (DSNA, DSAC, DTA, SG) du fait de la baisse des effectifs.

Cette réduction pourrait se traduire par des regroupements appelés « mutualisation » et/ou des fermetures de services (BRIA, délégations, organismes de contrôle, transfert d'approche, externalisation, maintenances régionales, etc....).

FO n'a pas vocation à valider des fermetures de services ! Cette responsabilité incombe à la DGAC qui devra expliquer aux usagers et aux « politiques » pourquoi certains services ne seront plus rendus ou rendus seulement partiellement.

FO défendra les conditions de travail de tous les personnels (titulaires et non titulaires) pour éviter, comme c'est souvent le cas, une surcharge de travail.

FO exigera des mesures sociales en cas de restructuration ou de fermeture de service et s'opposera à toute mobilité forcée. FO sera vigilant sur l'égalité de traitement entre les corps.

La DGAC doit présenter, à notre demande, lors de la prochaine réunion les dispositifs réglementaires existants. A notre sens il y aura nécessairement des mesures supplémentaires à mettre en œuvre tant sur le plan indemnitaire que statutaire.

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! www.fodgac.fr/fr/adhesion/
Contacts FO : - Thierry MOROT - Pierre MEYBON – Vincent BACHELIER.- SNNA-FO.- Olivier RICHARD.- SNICAC-FO

